



Leur permettre de s'épanouir au travers de leurs études et leurs expériences professionnelles, développer massivement les services civiques afin de leur insuffler l'envie de s'engager pleinement pour la Nation, les aider à traverser leurs difficultés et leurs craintes, tels ont été les objectifs de la majorité en faveur de la jeunesse depuis 2017.

- ✓ **Permettre aux jeunes de s'épanouir en simplifiant leur quotidien**
- ✓ **Suppression de la sécurité sociale étudiante** : tous les étudiants ont été automatiquement rattachés à une Caisse primaire d'assurance maladie > simplification et gain de pouvoir d'achat (en moyenne 200 euros).
- ✓ **Hausse de 90 euros par mois de la prime d'activité** pour les jeunes touchant entre le SMIC et 1 560 euros nets.
- ✓ Mise en œuvre de la caution gratuite VISALE pour **louer un logement sans l'apport des parents**.
- ✓ Mise en œuvre d'une **obligation de formation** pour que chaque jeune jusqu'à 18 ans ait une solution de retour à l'école ou un accès à la qualification et à l'emploi.
- ✓ **Dans les quartiers prioritaires** : 63 000 offres de stage ont été proposées aux collégiens en classe de 3ème depuis 2018 et création des cordées de la réussite qui ont accompagné 36 000 jeunes.
- ✓ **Financement du permis de conduire** : les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État de 500 euros. Aussi, Pôle emploi peut accompagner les demandeurs d'emploi avec une aide de 1 200 euro maximum. Enfin, les jeunes de 15 à 25 ans peuvent lisser le coût de la formation à raison d'un euro par jour.
- ✓ **Donner aux jeunes l'envie de s'engager**
- ✓ **Création du Service national universel (SNU)** qui permet aux jeunes entre 15 et 17 ans de s'engager dans des séjours de cohésion ou des missions d'intérêt général.



Depuis le début de l'épidémie, de nombreux jeunes sont particulièrement éprouvés par l'impact de la crise sanitaire. En cause : la difficulté à décrocher un stage, une alternance, un premier emploi, un job étudiant, à suivre ses cours à distance, à supporter la solitude. Nous avons donc mis en œuvre, avec la majorité, de nombreuses mesures d'aides afin de répondre à leur détresse et à leurs besoins.

- ✓ **Aider financièrement les jeunes à traverser la crise sanitaire et économique**
- ✓ **Aide exceptionnelle de solidarité de 200 euros** à destination des étudiants ayant perdu leur emploi ou leur stage pendant la crise sanitaire et aux étudiants ultramarins restés en métropole.
- ✓ **Aide financière de 497 euros par mois** pour les jeunes chômeurs accompagnés individuellement par Pôle emploi ou par l'Association pour l'emploi des cadres ainsi que les jeunes diplômés anciennement boursiers.
- ✓ **Aide exceptionnelle de 150 euros** aux étudiants boursiers et non boursiers bénéficiaires de l'APL.
- ✓ **Chèque de 100 euros** (face à l'inflation) pour les étudiants boursiers et apprentis touchant moins de 2 000 euros.
- ✓ **Prolongation des bourses sur critères sociaux** ainsi que l'**augmentation** du montant des bourses attribuées aux étudiants. Cette hausse a représenté +1,17% et a concerné l'ensemble des échelons.
- ✓ **S'assurer qu'aucun jeune ne soit touché par la faim**
- ✓ **Deux repas par jour au tarif de 1 euro** à emporter dans les restaurants universitaires. Depuis septembre 2021, cette possibilité est ouverte aux étudiants boursiers et en situation de précarité. Aussi, doublement du budget alloué aux CROUS : 45 000 jeunes supplémentaires (boursiers et non boursiers) ont ainsi pu se loger et se nourrir.
- ✓ Le Parlement travaille pour **offrir à tous les étudiants un service de restauration** piloté par les CROUS. Une aide financière (bons d'achat ou titres restaurant) sera proposée aux étudiants qui n'y ont pas accès sur leur territoire.
- ✓ **Préserver la santé des jeunes**
- ✓ **Soutien psychologique pris en charge à 100%** pour les 3-17 ans, jusqu'à fin janvier 2022.
- ✓ **Prise en charge intégrale des frais liés à la contraception** dès 2022 pour toutes jusqu'à 25 ans.
- ✓ **Distributeurs gratuits de protections hygiéniques** dans les résidences universitaires et expérimentation dans les collèges-lycées à Lille, dans les Alpes-Maritimes, les Ardennes, les Landes, la Réunion et la Seine-Saint-Denis.



## ✓ Donner à chaque jeune une solution vers l'emploi

- ✓ **Plateforme [1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr)** : déjà 2,6 millions de jeunes ont pu trouver un emploi, un contrat d'apprentissage ou une formation. Le **dispositif #1jeune1mentor** prévoit d'accompagner 100 000 jeunes d'ici fin 2021 par des mentors. À ce jour : 100 dirigeants engagés et 25 000 duos mentorés / mentors formés.
- ✓ **Aide au recrutement des apprentis** jusqu'à décembre 2021 : 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans (8 000 euros au-delà). L'apprentissage a ainsi progressé en 2020 malgré la crise, atteignant 440 000 contrats !
- ✓ **Aide pour l'embauche d'un jeune** de moins de 26 ans jusqu'à 4 000 euros.
- ✓ **Création de 20 000 emplois étudiants pour des missions de tutorats** (afin d'accompagner leurs pairs de première et deuxième année dans leurs études et de jouer un rôle d'interface avec les enseignants).
- ✓ **Création de 100 000 nouvelles missions de Service Civique** pour les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), s'ajoutant aux 140 000 missions effectuées chaque année depuis 2018.
- ✓ **Dispositif emploi franc +**, avec une prime pour l'employeur qui a recruté un jeune en CDI / CDD (au moins 6 mois).

Nous avons fait le choix d'investir massivement en faveur de nos jeunes en proposant un ensemble de mesures destinées à les accompagner au sortir de la crise. Il s'agit de ne laisser aucun jeune sans solution en protégeant leur avenir et en facilitant leur entrée dans la vie active vers des métiers d'avenir.

## ✓ Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active

- ✓ **Aide jusqu'à 8 000 euros** pour les TPE/PME/ETI qui recrutent un jeune en Volontariat territorial en entreprise.
- ✓ **Orientation vers les métiers du sport et de l'animation** : aide jusqu'à 12 000 euros pour ces entreprises recrutant des jeunes de moins de 30 ans et création de 2 000 postes FONJEP pour les 18-30 ans dans des associations.
- ✓ **Aide financière défiscalisée de 9 378 euros** maximum pour les jeunes de 18 à 30 ans qui créent ou reprennent une entreprise dans un département d'Outre-mer (Projet initiative Jeunes).
- ✓ **Revalorisation des indemnités de stage** : 200 euros par mois pour les stagiaires de la formation professionnelle de 16 à 18 ans, 500 pour les stagiaires de 18 à 25 ans et 685 pour les plus de 26 ans.
- ✓ **Plateforme « [stages.defense.gouv.fr](https://stages.defense.gouv.fr) »** pour orienter les jeunes vers les métiers de l'armée.



## ✓ Accompagner les plus vulnérables vers l'activité

- ✓ **Extension de la garantie jeunes**, qui s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans en situation de précarité sans emploi, formation ou étude : 200 000 jeunes accompagnés en 2021 avec une indemnité de 497 euros par mois.
- ✓ **Aide financière de quatre mois** pour les moins de 30 ans diplômés en 2020/2021 d'un bac+2 minimum, inscrits à Pôle emploi et ayant bénéficié d'une bourse. Une aide de 100 euros est aussi versée s'ils ont leur propre logement.
- ✓ **Accompagnement vers l'emploi** avec 35 000 parcours pour des jeunes décrocheurs scolaires, le Contrat Initiative Emploi Jeunes pour les jeunes de moins de 26 ans sans emploi, 100 000 formations qualifiantes pour les jeunes de 18-29 ans, les Parcours Emplois compétences Jeunes pour les des jeunes de moins de 26 ans et le dispositif SESAME pour orienter les jeunes vers des métiers d'encadrement du sport ou de l'animation.
- ✓ **Revenu d'engagement pour 500 000 jeunes** qui s'engagent à suivre une formation menant à l'autonomie professionnelle couplé le cas échéant d'une allocation allant jusqu'à 500 euros mensuels.

## ✓ Participer à l'épanouissement éducatif et culturel des jeunes

- ✓ **30 000 places ouvertes dans les Universités** (surtout formations d'infirmiers).
- ✓ **Multiplication par 5 des prêts étudiants garantis par l'État** jusqu'à 20 000 euros, au moins 2 ans.
- ✓ **Pass Culture** : bons d'achats de 300 euros sur 24 mois pour accéder aux livres, concerts, théâtres, musées pour tous les jeunes de plus de 18 ans et tous les élèves de la 4ème à la terminale dans les académies pilotes de Rennes et Versailles, avant une généralisation à toutes les académies en 2022.

